

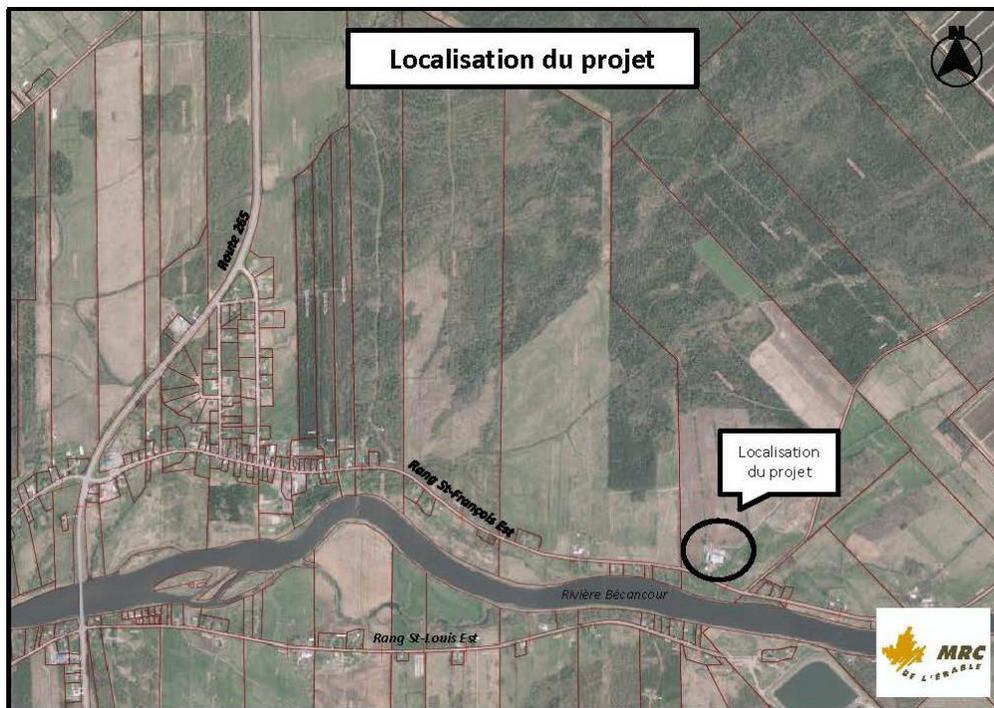
AVIS PUBLIC

Projet de réaménagement d'un bâtiment agricole en porcherie sur litière dans le secteur du 941, rang Saint-François, à Notre-Dame-de-Lourdes

Aux personnes intéressées par la réalisation d'un projet de réaménagement d'un bâtiment agricole en porcherie sur litière, dans le secteur du 941, rang Saint-François, à Notre-Dame-de-Lourdes

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 2 novembre 2020, conformément à l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté la résolution n° R20-11-131 demandant à la MRC de L'Érable d'organiser et de tenir une consultation publique sur le projet de nouvel élevage porcin visé au présent avis.
2. La propriété visée est située au 941, rang Saint-François, à Notre-Dame-de-Lourdes, dans la MRC de L'Érable, lot 4 016 226 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous.



3. Le projet de **FERME LADOUCE SENC** consiste au transfert de la production de veaux de lait et ovine vers la **production porcine sur litière**, au réaménagement des **bâtiments agricoles existants** pour loger des porcs à l'engraissement et la construction d'un corridor pour relier les deux (2) bâtiments existants. Il vise l'élevage de 1 520 porcs à l'engraissement, ce qui correspond à 304 unités animales (UA).
4. Le projet a été jugé conforme à la réglementation applicable de la municipalité, comme en témoigne le certificat de conformité émis par la municipalité de paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes à cet effet. La conformité du projet est analysée en fonction des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la municipalité. Cette conformité est notamment évaluée en effectuant un *calcul de distances séparatrices* entre le projet visé et les usages non agricoles en périphérie, le tout dans l'objectif d'assurer la *cohabitation harmonieuse* des différents usages en place.

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une **consultation écrite d'une durée de 15 jours**.

Consultation écrite

Le projet est soumis à la consultation écrite qui se déroulera **du 8 au 23 décembre 2020**. Les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC www.erable.ca/consultation.

Toute personne peut transmettre ses commentaires par écrit relativement à ce projet jusqu'au **23 décembre 2020 à 16 h**, de la manière suivante :

- Par la poste, à l'attention de M. Yannick Faucher, 1783, avenue Saint-Édouard, Plessisville (Québec), G6L 3S7.
- Par courriel, à l'adresse : yfaucher@erable.ca.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Consultation par visioconférence

Le projet est également soumis à une consultation par visioconférence et se tiendra le mardi **8 décembre 2020 à 19 h**, via la plateforme *Teams*. Les personnes désirant participer à la rencontre par visioconférence devront préalablement s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible au www.erable.ca/consultation. Un lien leur sera transmis quelques jours avant la consultation.

OBJECTIF

L'objectif de cette consultation est de présenter le projet et de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis de construction de cet élevage sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

De plus, au cours de la consultation par visioconférence, le projet sera présenté par le requérant ou son représentant puis la commission chargée de la consultation, présidée par M. Mario Fortin, préfet suppléant de la MRC de L'Érable, recueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

DOCUMENTS

Les documents produits et déposés par le requérant peuvent être consultés sur le site Internet de la MRC www.erable.ca/consultation.

Toute personne désirant obtenir de l'information supplémentaire sur ce projet peut le faire en communiquant avec M. Yannick Faucher, conseiller en aménagement du territoire à la MRC de L'Érable, au numéro de téléphone 819 362-2333, poste 1291, ou par courriel à l'adresse suivante : yfaucher@erable.ca.

Donné à Plessisville, ce 26 novembre 2020.
Parution dans le journal L'Avenir de L'Érable, le 2 décembre 2020.


Myrabelle Chicoine
Directrice générale et secrétaire-trésorière